
Nombre de membres

en exercice: 9

Présents : 6

Votants: 6

Séance du 24 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre février l'assemblée régulièrement convoquée le 17 février 2023, s'est réunie sous la présidence de François MAZELIN

Sont présents: Jean-Paul BRISSON, Pierre-Jean GRZELAK, Fabienne LEJEUNE, Nicolas LIBERT, Christine MAGINOT, François MAZELIN

Représentés:

Excuses: Laurelia BIQUELIN, Denis JACOB

Absents: Jean-Louis CHIQUEL

Secrétaire de séance: Christine MAGINOT

Ordre du jour:

- Ouverture par anticipation du budget investissement 2023
- Emplois jeunes pour les vacances
- Création d'un poste saisonnier
- Chauffage salle des fêtes
- Chauffage de l'Église
- Location de chasse
- Modification du nombre d'heures du poste d'adjoint administratif
- Informations et questions diverses

Le Maire ouvre la séance à 19h30

Approbation du PV de la séance du 07 octobre 2022 à l'unanimité, aucune remarque n'est faite.

Objet: Ouverture par anticipation des crédits en dépenses d'investissement - 2023 DE 001

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ». Le budget n'étant pas encore voté, le Maire propose d'ouvrir par anticipation des crédits en dépenses d'investissement pour un montant de 5 750,00 € au chapitre 21

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ouvrir par anticipation des crédits en dépenses d'investissement et s'engage à reprendre ceux-ci au budget 2023 soit 5 750 € au chapitre 21.

Vote : Unanimité

Objet: Création de poste pendant les congés scolaires - 2023 DE 002

Monsieur le maire propose de recourir à des emplois saisonniers pour garantir l'entretien et la propreté des espaces publics de la commune.

Ces emplois, à pourvoir en juillet et en août 2023, seront réservés aux jeunes entre 16 et 18 ans, résidant à Taillancourt, pour des périodes de 40 heures par contrat.

Vu le code général des Collectivités territoriales;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 portant sur les dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, qui autorise le recrutement d'agents saisonniers pour exercer des fonctions correspondants à des besoins saisonniers;

Considérant la volonté de la collectivité de recruter des jeunes âgés de 16 à 18 ans, résidant Taillancourt, sur les mois de juillet et août 2023, chargés du nettoyage des espaces publics et de l'entretien du mobilier urbain;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la création de 3 emplois saisonniers de 40 h par contrat du 1er juillet au 31 août 2023 affectés au service technique de la commune;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense feront l'objet d'une inscription à l'article 6413 de la section de fonctionnement du BP.

Vote : Unanimité

Objet: Création d'un poste saisonnier - 2023 DE 003

Vu le code général des Collectivités territoriales;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 portant sur les dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, qui autorise le recrutement d'agents saisonniers pour exercer des fonctions correspondants à des besoins saisonniers;

Monsieur le maire propose de recourir à un emploi saisonnier pour l'entretien des espaces verts (tonte, débroussaillage, ...) de la commune pour une durée de 150h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un emploi saisonnier de 150 h à partir du 1er avril 2023 affectés au service technique de la commune;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette création de poste;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense feront l'objet d'une inscription à l'article 6413 de la section de fonctionnement du BP 2023.

Vote : Unanimité

Chauffage salle des fêtes

Le maire propose de modifier le chauffage de la salle des fêtes et de mettre un chauffage à granulés. Pour ce faire il faudrait créer un conduit de cheminée dans la salle des fêtes, des devis vont être demandés avant de prendre une décision.

Chauffage de l'Église

Le maire propose de changer les radiants gaz de l'Église en 2024.

Objet: Bail de chasse - 2023 DE 004

Le Maire expose au conseil municipal que les baux de location de chasse seront terminés au 30 mars 2023, l'ACCA de Taillancourt c'est portée candidate pour la location de la totalité du bois soit 264 hectares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de louer le bois communal soit 264 hectares à l'ACCA de Taillancourt,
- la durée du bail sera de 12 ans,
- le prix sera de 13 € l'hectares,
- autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Horaire pour la secrétaire de mairie

La commune étant à la recherche d'une secrétaire le maire propose de la recruter sur la base de 8/35 ème, une délibération sera prise en au moment du recrutement.

Informations et question diverses

- La réception de la 2ème tranche de l'enfouissement des réseaux secs se fera la semaine 9.
- L'appel d'offre pour la 3ème tranche de l'enfouissement des réseaux secs aura lieu courant mars 2023, ce dossier pourra être subventionné à hauteur de 80%.
- La prochaine réunion de conseil aura lieu le 17 mars 2023 pour le budget.
- La vente entre la commune et M. WINIARCZYK et le déclassement du chemin rural ferme Vau de Bure vont être signés semaine 9 chez le notaire.
- L'arbre cassé sur la place sera enlevé au printemps et remplacé par un autre tilleul.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00.

Objet: Ouverture par anticipation des crédits en dépenses d'investissement - 2023 DE 001

Objet: Création de poste pendant les congés scolaires - 2023 DE 002

Objet: Création d'un poste saisonnier - 2023 DE 003

Objet: Bail de chasse - 2023 DE 004

Affichées à la mairie et transmises au Représentant de l'État le 28 février 2023